



TARN ET LAURAGAIS

Bonnet d'âne pour Cordes, Lacaune et Bout-du-Pont-de-l'Arn

Véritables paniers percés ou classement biaisé ? Trois communes ayant un fort niveau de dépenses se voient attribuer un score proche de la bulle : 2 sur 20.

Le prix de l'excellence...

Ainsi de Cordes-sur-Ciel. Être le village préféré des Français a donc un prix. « Dans une ville qui accueille un million de touristes par an, il y a nécessairement de très fortes charges de personnel », explique François Llonch, premier adjoint en charge des finances. Et de citer quelques

exemples : ce sont les agents de nettoyage qui récurent les trois toilettes publiques deux fois par jour pendant l'été ou les jardiniers qui s'occupent du fleurissement du village. Mais la nouvelle équipe municipale qui succède à 25 ans de règne de Paul Quilès compte bien mener « une chasse aux dépenses de personnel », qui pèse encore 50 % du budget. Le reste des dépenses correspond à l'entretien de ce site d'exception, avec 25 000 € pour la voirie en 2019, et des frais relatifs au bon accueil des touristes avec



L'équipe dédiée aux espaces verts s'affaire à l'entretien du village. JDI (DR)

70 000 € d'électricité dans les bâtiments publics et 10 000 € pour la communication du musée d'art moderne.

« La commune ne mérite pas sa note »

De son côté, son premier magistrat Bernard Prat, estime que « Bout-du-Pont de L'Arn

ne mérite pas sa note. La notation publiée par Contribuables associés ne tient compte que des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette communale. Le niveau des dépenses de fonctionnement et de la dette serait un problème s'il était lié à une absence d'action publique et



d'investissement sur la commune ».

Le maire du bassin mazamétain précise que son village « a une spécificité locale, celle d'avoir une fiscalité dans laquelle la part des entreprises est importante. Sachez que le ratio affiché de 1 059 €/habitant par le site Contribuables Associés n'est pas juste. Un retraitement comptable aurait dû être réalisé pour fournir le bon montant : 841 €/habitant. »

Et Bernard Prat d'ajouter : « En 2019, les dépenses de fonctionnement comprennent une dépense exceptionnelle qui n'est pas retraitée dans l'étude. La commune a versé une contribution aux budgets Eau et Assainissement. En 2020, ce sera pareil, la commune a de nouveau versé une contribution à ces budgets. Sans cette contribution exceptionnelle, les dépenses

de fonctionnement/habitant sont de 815 €/hab., en 2020. »

« On maîtrise nos dépenses de fonctionnement »

Maire réélu de Lacaune, Robert Bousquet n'accepte pas non plus de se voir attribuer ce bonnet d'âne. Car selon l'édile, c'est la capacité d'autofinancement qui signe la bonne gestion et la santé financière d'une commune.

« À Lacaune, nous avons des spécificités qui font notre richesse économique, grâce à la présence d'entreprises comme l'eau de Mont Roucous, le casino, le parc éolien... sans oublier une forte densité d'entreprises agroalimentaires. » Comptable de formation et banquier de métier, Robert Bousquet l'assure à ceux qui douteraient : « Nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement ». ■ SV ET JB